

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME
DU 16 SEPTEMBRE 2021
A 20H30**

Date de convocation : 10/09/2021

Date d'affichage : 10/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GACHET Philippe.

Étaient présents : Ms Mmes Philippe GACHET, Bruno ROY, Gisèle BELLET, Brigitte MOUTARD, Pascal FRICAUD, Frédéric BOURSQUOT, Jean-Yves DRUGEON, Dominique MALISSEN, Jean-François DESERSON Corinne BAUDRIT, Michel DAUMAND

Sabrina GRATON n'a pas participé aux votes du fait de son arrivée qu'au moment des questions diverses.

Excusés :

Valérie ROULIN donne procuration à Brigitte MOUTARD

Jérôme LOUIS,

Jérôme JEANNON donne procuration à Jean-François DESERSON

Absents :

Néant

Monsieur Jean-Yves DRUGEON est élu secrétaire.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- ✓ Salle des fêtes : travaux intérieurs : devis plafond

Le conseil municipal accepte que l'ordre du jour soit modifié.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2021

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 juillet 2021. Il est adopté à l'unanimité.

II- Acquisition et cession de parcelles au Bois Magné

Monsieur le Maire revient sur l'acquisition et la cession d'une partie de la rue du Bois Magné jouxtant les propriétés de monsieur Claude PINAUD qui est restée en espace vert depuis la création du lotissement. Monsieur PINAUD est propriétaire des parcelles G n°716, 9 et 46. Il souhaite acquérir environ 900m² de la voirie communale située en continuité de ses propriétés afin d'uniformiser et structurer ses biens. En contrepartie, il propose de céder à la commune environ 1 100m² de sa parcelle G n°46.

Monsieur le Maire fait part aux membres que monsieur PINAUD est en désaccord concernant le fait de prendre en charge la totalité des frais.

Monsieur le Maire propose aux membres de prendre au moins en charge les frais notariaux incombant à la commune. Les frais afférents à ces actes devraient s'élever à un maximum de 230€ selon le service négociation de maître RIVIERE. Les frais de géomètre resteront à la charge de monsieur PINAUD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.112-8 et 141-3,

Considérant le courrier de monsieur Claude PINAUD, demeurant sis 10 rue du Bois Magné, a saisi la commune en vue d'acquérir une partie de la voirie d'une contenance d'environ 900m² située à côté de ses propriétés,

Considérant que monsieur Claude PINAUD souhaite céder à la commune environ 1 100m² de sa parcelle G n°46,

Considérant que cette acquisition lui permettra d'uniformiser et structurer ses propriétés,

Considérant que la commune a acquis ce terrain dans le cadre de la réalisation du lotissement le Bois Magné, notamment pour la réalisation de la voirie,

Considérant que la partie de cette voirie n'a pas la fonction de desservir ni d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause et qu'elle n'est pas affectée à la circulation générale, il peut être procédé à son déclassement sans enquête publique soit effectuée, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière,

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'autoriser la cession de 900m² de la dite voirie à monsieur Claude PINAUD pour l'euro symbolique,
- d'acquérir 1 000m² de la parcelle G n°46 appartenant à monsieur Claude PINAUD pour l'euro symbolique,
- que chaque partie honorera ses frais d'actes soient environ 230€,
- que les frais de bornage seront à la charge de monsieur Claude PINAUD étant donné que cette transaction est à sa demande,
- que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

III- Réabonnement PanneauPocket

Monsieur le Maire rappelle que PanneauPocket est une application mobile simple et efficace qui permet à tous citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune. Il rappelle qu'un agent et un élu sont en charge de mettre en ligne les informations nécessaires pour une information efficace sur cette application. Il fait état des statistiques sur les 10 mois qui viennent de s'écouler. Monsieur Le Maire fait lecture des tarifs appliqués sur une, deux et trois années d'abonnement.

Monsieur FRICAUD suggère de prolonger l'abonnement pendant deux ans puisque ce moyen de communication fonctionne bien et est de plus en plus consulté par les administrés mais de rester également attentif à toute évolution de l'outil dans les années à venir.

Monsieur DESERSON propose de se réabonner pour trois années.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, et en en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter de poursuivre l'abonnement de PanneauPocket pour deux années soit pour un montant de 383.33€ HT soit 460.00€ TTC ;
- AUTORISE le Maire à conclure et signer le renouvellement de l'abonnement.

IV- Ecole : ouvertures de la classe maternelle

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 20 mai 2021, le conseil municipal a décidé de remplacer les ouvertures de la classe maternelle et dortoir par des ouvertures en PVC. Suite à la déclaration préalable qui a été déposée, l'UDAP a émis un avis assorti de prescriptions à savoir que les menuiseries devront être réalisées en bois et posées entre 15 et 20 cm en retrait du nu extérieur du mur.

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Roy qui présente des devis ouvertures bois

- ABR IDEAL Menuiserie présente un devis d'un montant de 15 832.86€ HT avec une remise de 15% soit 16 149.52€ TTC pour la rénovation des fenêtres en bois avec finition 2 couches de peinture intérieur et extérieur,
- ABR IDEAL Menuiserie présente un devis d'un montant de 13 617.21€ HT avec une remise de 15% soit 13 889.56€ TTC pour la rénovation des fenêtres en bois avec finition 1 couche de peinture intérieur et extérieur,
- RANDAL présente un devis d'un montant de 13 511.73€ HT soit 16 214.08€ TTC pour la rénovation des fenêtres en bois

Monsieur ROY précise qu'il y a 6 mois de délai d'attente. Il précise que si le conseil municipal décide de choisir un devis avec l'option une couche de peinture, il faudra penser à faire passer une seconde couche.

Monsieur DRUGEON ne comprend pas pourquoi il y a cette prescription étant donné que les ouvertures du restaurant scolaire sont en PVC.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par ABR IDEAL Menuiserie d'un montant de 15 832.86€ HT avec une remise de 15% soit 16 149.52€ TTC pour la rénovation des fenêtres en bois avec finition 2 couches de peinture intérieur et extérieur,

- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

V- Ecole : ouvertures de la classe maternelle : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Conseil Départemental	Sollicité	30.00%	4 037.38 €
Fonds propres		70.00%	9 420.55 €
	TOTAL	100.00%	13 457.93 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds des affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de changement des ouvertures de la classe maternelle et de charger monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Ces travaux seront inscrits dans le cadre du CRTE.

VI- 4L Trophy édition 2022 : soutien à l'équipage local Les sapeurs du désert

Monsieur le Maire présente le dossier de sponsoring de l'équipage « Les sapeurs du désert ». Ces deux jeunes se tournent vers la commune dans le but de mettre en place un partenariat avec notre commune afin d'aider leur association financièrement pour leur inscription et la restauration de leur véhicule, en communiquant sur leur action ou bien par le biais de tout autre service pour les faire avancer.

Monsieur le Maire précise que la CDC versera à l'association une subvention à hauteur de 500.00€ et la prise en charge de l'habillement à l'effigie de la CDC.

Monsieur le Maire propose de leur verser une subvention de 100€ et de communiquer sur leur action.

Madame BELLET exprime le fait que les frais d'inscription sont très élevés et, sans être une puriste en matière d'écologie, ce raid pollue étant donné l'âge certains de ces voitures et leur nombre tout ceci sous couvert d'une action humanitaire.

Monsieur DESERSON considérant la qualité de l'action humanitaire indique que leur budget est correct.

Après discussion, le Conseil Municipal, 12 voix pour et 1 abstention (madame Bellet)

- DECIDE d'allouer une subvention de 150.00€ à l'association « Les sapeurs du désert »,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

VII- Eclairage public solaire Chez Réparon

Monsieur le Maire fait part de la demande des administrés du lieu-dit Chez Réparon qui souhaitent que l'intersection entre la voie communale et celle du village soit éclairée.

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur ROY en charge de ce dossier. Il précise qu'il n'est pas possible financièrement de mettre l'éclairage public à cet endroit. Il propose de mettre un éclairage solaire ce qui permet de faire un compromis. Le produit présenté par REXEL est un projecteur solaire qui dégagera suffisamment de lumière lorsqu'il y aura un passage devant le radar. Une simple veilleuse sera allumée la nuit.

Monsieur FRICAUD trouve dommage que cette demande soit à l'ordre du jour que maintenant étant donné qu'elle date d'octobre 2020. Monsieur La Maire répond que lorsque la demande a été faite le budget primitif avait déjà été voté et qu'il a cherché un compromis financier et technique.

Monsieur BOURSIQUOT précise qu'il y a un poteau et que ce projecteur pourra peut-être être accroché dessus.

Monsieur FRICAUD précise qu'il y a d'autres endroits sur la commune où il n'y a pas d'éclairage notamment aux arrêts de bus sur la route de Saint Sulpice d'Arnoult. Cette installation aura valeur de test pour d'éventuels projets futurs.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le devis proposé par REXEL d'un montant de 825.47€ HT soit 990.56€ TTC pour la fourniture d'un projecteur solaire et son support,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

VIII- Salle des fêtes : réfection intérieure : devis plafond

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Bruno ROY, 1^{ier} adjoint, en charge de ce dossier. Il informe les membres présents que l'entreprise OTB VIAUD a retiré sa proposition étant donné que le conseil municipal n'avait pas choisi la totalité de sa proposition.

Pour faire suite, monsieur ROY présente deux devis concernant la fourniture et pose de faux plafond :

- RANDAL présente un devis de 7 907.85€ HT soit 9 489.42€ TTC pour la fourniture et pose de dalles pour faux plafond phonique,
- et un devis de 6 667.86€ HT soit 8 001.43€ TTC pour la fourniture et pose de dalles pour faux plafond standard,

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le devis proposé par RANDAL d'un montant de 7 907.85€ HT soit 9 489.42€ TTC pour la fourniture et pose de dalles pour faux plafond phonique,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités

IX- Questions diverses

Madame GRATON vient de rentrer dans la salle.

- Monsieur le Maire informe que la société autoloisirs a réalisé une démonstration de véhicule utilitaire électrique. Monsieur FRICAUD a été surpris de ce type de véhicule mais il ne peut pas se substituer au 3.5T. Monsieur DESERSON trouve que ce type de véhicule est adapté à l'usage des tâches quotidiennes.
- Monsieur le Maire informe qu'un second architecte a réalisé une étude de diagnostic de l'Eglise. La commission bâtiment se réunira prochainement.
- Monsieur le Maire demande aux membres de le tenir informé de l'état des routes car dans deux semaines il y a un passage de point à temps. Monsieur FRICAUD déplore qu'il n'y ait pas de réel état des lieux global de l'ensemble de la voirie. Monsieur le Maire répond que tous les ans la commission voirie parcourt partiellement la voirie communautaire et communale afin de mettre en place le programme des travaux à réaliser pour l'année en cours et suivante. Il précise que des travaux de nettoyage de fossés vont être réalisés sur la route de la Grande Vergne ainsi qu'au lieu-dit Les Pages. La commission chemin se réunira prochainement.
- *Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur COMBRE habitant du lieu-dit Les Pages. La propriété de monsieur COMBRE a été inondée en décembre dernier suite aux abats d'eau de l'hiver. Il s'avère que le fossé en amont de sa propriété n'est pas nettoyé par les propriétaires. Son habitation et assainissement ont subi d'importants dégâts. Monsieur COMBRE reproche à monsieur le Maire de ne pas avoir envoyé un courrier aux propriétaires en leur demandant de nettoyer cette course. Suite au passage d'un expert, la responsabilité de la commune n'est pas engagée.*
- Monsieur le Maire présente la nouvelle composition ainsi que la notice de présentation du Lotissement Les Orchidées comme demandé lors de la dernière séance du conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe qu'il doit signer une convention de financement concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans l'école qui a été accordé. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention.
- Madame MOUTARD souhaite connaître l'avancée du dossier concernant l'acquisition des chemins ruraux notamment celui de Ralette et la Crocherie. Monsieur le Maire s'excuse mais il n'a pas eu le temps de gérer ce dossier.
- Madame MOUTARD demande à monsieur le Maire ce qu'il a prévu pour l'anniversaire des 100 ans de madame JULIEN. Messieurs les maires de Geay et Sainte Gemme se réuniront autour de la famille et quelques élus à la salle des aînés le 08 octobre à 19h00. Une composition florale lui sera offerte en commun avec les deux communes.
- Monsieur ROY informe que les serrures de la cantine et médiathèque vont être changées. Les travaux de la salle des fêtes ont débuté par RANDAL pour les petites ouvertures. La réfection intérieure commencera réellement le 27 septembre.
- Madame GRATON informe que la rentrée scolaire s'est plutôt bien passée. Des changements de plannings des agents ont été réalisés afin d'optimiser les temps de travail et de repos.
- La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 21 octobre 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

CONSEIL MUNICIPAL		
Fonction	Nom-Prénom	Signature
Maire	GACHET Philippe	
A 1	ROY Bruno	
A 2	GRATON Sabrina	
A 3	BELLETT Gisèle	
CM	MOUTARD Brigitte	
CM	FRICAUD Pascal	
CM	BOURSIQUOT Frédéric	
CM	ROULIN Valérie	<i>Donne procuration à Brigitte MOUTARD</i>
CM	LOUIS Jérôme	<i>absent</i>
CM	DRUGEON Jean-Yves	
CM	MALISSEN Dominique	
CM	JEANNON Jérôme	<i>Donne procuration à Jean-François DESERSON</i>
CM	DESERSON Jean-François	
CM	BAUDRIT Corinne	
CM	DAUMAND Michel	